

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU
CANTON DE FONTAINEBLEAU

COMMUNE DE RUMONT

PROCES VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi quatorze avril à vingt heures et huit minutes, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice BARBAUD, Maire.

Nombre de Conseillers :	En exercice :	11		
Présents : 9	Votants :	11	Pouvoirs :	02

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux:
BARBAUD Patrice, VIVIANT Thierry, TRAVERS Michel, BOURDON Corinne, MARIN Virginie, BOURMEAU Pascal, PRUVOT Yves, REZGALLAH Mehdi, MAUDUIT Jonathan.

Absents représentés : GILNICKI Anne ayant donné son pouvoir à MARIN Virginie, SILVEIRA Domingo ayant donné son pouvoir à REZGALLAH Mehdi.

Désignation du secrétaire de séance: MAUDUIT Jonathan est désigné secrétaire de séance.

2021-03 : Vote du Compte de Gestion 2020

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et de compte de gestion.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECLARE que le compte de gestion pour l'exercice 2020 dressé par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2021-04: Vote du Compte Administratif 2020

Sous la présidence de Monsieur Patrice BARBAUD, le conseil municipal examine le compte administratif communal de l'exercice 2020. Sa présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Il retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Il s'établit comme suit:

Section de Fonctionnement:

Total des dépenses119 586,97 €

Total des recettes.....	143 656,73 €
Résultat de l'exercice	24 069,76 €
Excédent reporté du C.A. 2019.....	130 298,82 €
Soit, un résultat cumulé en fonctionnement de.....	154 368,58 €

Section d'Investissement:

Total des dépenses	20 425,59 €
Total des recettes.....	62 145,25 €
Résultat de l'exercice	41 719,66 €
Déficit reporté du C.A. 2019.....	-19 480,52 €
Soit, un résultat cumulé en investissement de.....	22 239,14 €

Monsieur le Maire étant sorti de la pièce et sous la présidence de Monsieur Thierry VIVIAN, adjoint au Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE et ADOPTE le compte administratif communal 2020.

2021-05: Affectation du résultat 2020
--

Le conseil municipal,

Sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2020	24 069,76 €
Excédant reporté 2019	130 298,82 €
Résultat global de clôture	154 368,58 €

Section d'Investissement

Résultat de l'exercice 2020	41 719,66 €
Déficit reporté 2019	-19 480,52 €
Reste à réaliser reporté 2021	35 250,00 €
Résultat global de clôture	-13 010,86 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE d'affecter au budget 2021 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

Report en investissement au R001	22 239,14 €
Report en fonctionnement au R002	141 357,72 €
Investissement au 1068	13 010,86 €

2021-06 Vote du taux des taxes directes locales 2021

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu l'exposé fait par Monsieur le Maire au Conseil Municipal sur les changements relatifs

Vu le projet de budget primitif 2020, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 63 214,00 €

Vu les changements transitionnel des taux ainsi que la situation économique actuelle

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de ne augmenter pas les taux d'imposition par rapport à 2020 des taxes foncier bâti et foncier non bâti, à savoir :

- Foncier bâti = 31,93%
- Foncier non bâti = 35,42 %

Le nouveau produit fiscal pour la commune sera de 58 644€, le conseil municipal charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale,

2021- 07 Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2021 aux associations et autres organismes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

Ligue conte le Cancer	30.00 €
Les Amis du Patrimoine	50.00 €
Les Jeunes Sapeurs Pompiers	50.00 €
F.N.A.C.A.	20.00 €
La Rumontoise	0,00 €
Coopérative scolaire d'Amponville	55.00 €
Coopérative scolaire de Fromont	55.00 €
Coopérative scolaire de Guercheville	55.00 €
Coopérative scolaire de Larchant	55.00 €
Coopérative scolaire de Rumont	185.00 €
Entente sportive de la Forêt	100.00 €
Asso. Sportive du collège B. de Castille	70.00 €
Total compte 6574	725,00 €

2021-08 : Vote du Budget Primitif 2021

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2021 du budget principal présenté par le Maire, soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DECIDE d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2021 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Total	275 191,72 €	275 191,72 €	61 537,00 €	61 537,00 €

Transfert de compétence de l'urbanisme à la Communauté de Commune des Pays de Nemours

Le vote du transfert de compétence de l'urbanisme à la Communauté de Commune des Pays de Nemours était à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal convoite davantage d'information concernant ce transfert pour prendre une décision.

Monsieur le Maire prend note des interrogations des conseillers présents et propose le report de la délibération.

2021-09 : Vote de la convention du centre de gestion 2021

Vu l'article 108-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, actant l'obligation pour les collectivités et des établissements de disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le centre de gestion,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de Seine-et-Marne en date du 8 juillet 1994, et du 18 octobre 2018 actant la mise en place d'un service de médecine préventive,

Vu la proposition de convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG77 pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive ; pour ce faire, il propose de renouveler l'adhésion au service médecine préventive du CDG77.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTTE les conditions d'adhésion au service de médecine préventive décrites dans la convention annexée à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à faire, dire et signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

Information et questions diverses.

- SIRTOM : Suite à la connaissance du procès verbal rapporté à Monsieur le Maire, les taxes ménagères sont revues à la baisse pour l'année 2021.

- Cantine de Guercheville : des changements concernant le budget seront à prévoir dans les dépenses de fonctionnement dès que la cantine sera fonctionnelle.

- **Dates à retenir** :

- Élections départemental et régional 20 et 27 Juin 2021

- Prochain Conseil 27 mai 2021

La séance est levée à 23 h 40

A Rumont, le 20 avril 2021.

Le maire

Les conseillers

Le secrétaire